

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 26 juin au 15 juillet 2024

1 Actualités européennes

- [Les performances de l'Europe en matière d'innovation sont en constante amélioration, mais à des rythmes différents selon les États membres](#)
- [La Commission européenne approuve une évaluation préliminaire de la première demande de paiement de la Belgique au titre de la facilité pour la reprise et la résilience](#)
- [La Commission européenne souhaite recueillir des avis sur un projet de modification ciblée des règles relatives aux aides d'État de petit montant en faveur du secteur agricole](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

15 juillet 2024	Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
16 juillet 2024	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
16 juillet 2024	Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- [Système expert de contrôle des échanges \(TRACES\) – publication des certificats d'opérateur « biologique »](#)

Cette proposition de règlement d'exécution vise à fournir les moyens techniques pour la publication des certificats d'opérateur « biologique » délivrés par les autorités compétentes, les autorités de contrôle ou les organismes de contrôle dans le système électronique expert de contrôle des échanges (TRACES).

La publication de ces certificats devrait être automatisée afin de mieux faire connaître le système de contrôle de la production biologique et les informations relatives aux opérateurs et groupements d'opérateurs «biologiques». Il se peut que les opérateurs soient dispensés de l'obligation de détenir ce type de certificat.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 juillet 2024

- [Accord économique et commercial global \(AECG\) UE-Canada - Évaluation](#)

L'accord économique et commercial global (AECG) établit le cadre d'un partenariat économique et commercial tourné vers l'avenir, durable et mutuellement bénéfique entre l'Union européenne et le Canada. Le 21 septembre 2022, l'AECG a atteint sa cinquième année d'application provisoire.

À la suite de ces cinq années d'application provisoire, la Commission européenne va publier une évaluation fondée sur des données probantes qui examinera les incidences économiques, sociales et environnementales de l'AECG.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 16 septembre 2024

- [Programme pour une Europe numérique - évaluation intermédiaire](#)

Le programme pour une Europe numérique vise à apporter la technologie numérique aux entreprises, aux citoyens et aux administrations publiques.

Cette évaluation intermédiaire examinera si ce programme de financement de l'Union européenne fonctionne comme prévu quatre ans après le début de sa mise en œuvre.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 20 septembre 2024

4 Cour des comptes européenne

- [Rapport spécial 08/2024 : L'Union européenne face au défi de l'intelligence artificielle](#)

L'adoption des technologies d'IA sera sans doute décisive pour le futur développement économique de l'Union européenne. En 2018, la Commission européenne a adopté un plan coordonné avec les États membres visant à accroître les investissements dans l'intelligence artificielle et à adapter l'environnement réglementaire. La Cour des comptes européenne a constaté que ses actions couvraient les principaux aspects essentiels au développement d'un écosystème d'intelligence artificielle européen. Toutefois, au moment de l'audit, ces nombreuses actions n'avaient eu que peu d'effet sur le développement de l'écosystème d'IA européen et n'avaient pas permis de donner un coup d'accélérateur suffisant pour rejoindre le peloton de tête dans la course mondiale aux investissements dans l'intelligence artificielle.

- [Rapport spécial 10/2024 : Reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union européenne](#)

Si les États membres peuvent instaurer des règles d'accès aux professions, le TFUE garantit la libre circulation des travailleurs et des services ainsi que la liberté d'établissement au sein du marché unique de l'Union. En 2005, le Parlement européen et le Conseil ont adopté une directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles visant à empêcher les États membres d'imposer des conditions excessives aux citoyens souhaitant exercer

ces droits. La Cour des comptes européenne a examiné dans quelle mesure la Commission européenne a assuré une application uniforme de cette directive.

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer